

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 15 janvier 2024 à 19 h

### ORDRE DU JOUR / AGENDA

#### 10 – Sujets d'ouverture

##### **10.01** Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the meeting

##### **10.02** Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

##### **10.03** Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 15 janvier 2024.

That be adopted as submitted the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of January 15, 2024.

**10.04** Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2023 à 19 h, tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That be approved the minutes of the regular sitting of the council held on December 4, 2023 at 7 p.m., as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155028

Que le conseil d'arrondissement proclame l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro arrondissement allié contre la violence conjugale.

That the Borough Council proclaim the Borough of Pierrefonds-Roxboro an ally borough against domestic violence.

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1239916007

Octroi du contrat 23-20131 (Lot 10) pour des services d'hydro excavation incluant le traitement des matières résiduelles dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une durée de deux (2) ans, sans option de renouvellement.

Grant contract number 23-20131 (Lot 10) for hydro-excavation services including the treatment of residual materials in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a period of two (2) years, with no renewal option.

**20.02** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294016

Que le conseil d'arrondissement alloue une somme de 2 000 \$ au Conseil jeunesse de Pierrefonds-Roxboro pour couvrir les dépenses éventuelles reliées à ses propres activités pour l'année 2024, ce budget étant administré par la division Culture, Bibliothèques et Développement social. Que les dépenses correspondantes soient payées conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

That the Borough Council allocate an amount of \$2,000 to the Pierrefonds-Roxboro Youth Council to cover possible expenses related to its own activities for the year 2024, this budget being administered by the Culture, Libraries and Social Development Division. That the corresponding expenses be paid according to the financial information described in the decision-making document.

**20.03** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294017

Que le conseil d'arrondissement alloue une somme de 2 000 \$ au Conseil des aînés de Pierrefonds-Roxboro pour couvrir les dépenses éventuelles reliées à ses propres activités pour l'année 2024, ce budget étant administré par la division Culture, Bibliothèques et Développement social. Que les dépenses correspondantes soient payées conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

That the Borough Council allocate an amount of \$2,000 to the Pierrefonds-Roxboro Senior Citizens Council to cover possible expenses related to its own activities for the year 2024, this budget being administered by the Culture, Libraries and Social Development Division. That the corresponding expenses be paid according to the financial information described in the decision-making document.

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1238388011

Que soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 412 665,24 \$ couvrant la période du 28 octobre au 24 novembre 2023.

That be approved as submitted to the members of the Borough Council the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$412,665.24 for the period from October 28 to November 24, 2023.

## 40 – Réglementation

### 40.01 Règlement – Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239141010

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0010-12 modifiant le règlement numéro CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin que soit ajouté le montant des amendes prévues pour l'interdiction de maintenir en place des structures temporaires plus de vingt (20) jours et pour l'interdiction de stationner tout véhicule sur un terrain privé à un endroit autre qu'un espace de stationnement.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0010-12 amending by-law number CA29 0010 concerning nuisances and good order in order to add the amount of fines prescribed for the prohibition of keeping temporary structures in place for more than twenty (20) days and for the prohibition of parking any vehicle on private property in a location other than a parking space.

### 40.02 Règlement - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239141009

Que le conseil d'arrondissement abroge le Règlement 521 concernant certaines constructions dangereuses ou insalubres de la Cité de Pierrefonds.

That the Borough Council repeal By-law 521 concerning certain dangerous or unsanitary structures of the City of Pierrefonds.

### 40.03 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300014

Dérogation mineure au 84, rue Deslauriers visant à permettre dans la zone H1-8-452 pour un bâtiment résidentiel isolé, sur le lot 6 450 508, un garage privé situé à 0,77 m au lieu du minimum requis d'un (1) mètre de la ligne de propriété.

Minor exemption at 84, rue Deslauriers aiming to allow in the H1-8-452 zone, for a detached residential building, on lot 6 450 508, a private garage located at 0.77 m instead of the required minimum of one (1) meter from the property line.

## 51 – Nomination / Désignation

### 51.01 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1243050001

Que le conseil d'arrondissement approuve la nomination de monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit du 6 décembre 2023 au 31 octobre 2025.

That the Borough Council approve the appointment of Mr. Benoit Langevin, City Councillor in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, as president of the Urban Planning Advisory Committee for a period of two years, from December 6, 2023 to October 31, 2025.

### 51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1246765002

Que madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville - district du Cap Saint Jacques, soit nommée mairesse suppléante de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 16 janvier 2024 au 3 juin 2024 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal.

That Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor - Cap Saint-Jacques district, be appointed Acting Mayor of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the period from January 16, 2024 to June 3, 2024 inclusive, in accordance with the Charter of Ville de Montréal, Section 20.2.

## 60 – Information

### 60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs - 1246765001

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 4 décembre 2023 concernant le premier projet de résolution CA23 29 0295.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the public consultation meeting held on December 4, 2023 regarding first draft resolution CA23 29 0295.

**60.02** Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707029

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2023.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on December 6, 2023.

**60.03** Dépôt

CA Direction des services administratifs - 1236765013

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt de la réponse du greffier de l'arrondissement relativement à un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (no 05-056).

That the Borough Council acknowledge the filing of the Borough Clerk's reply concerning a draft petition submitted under Schedule B of the By-law concerning the Montréal Charter of Rights and Responsibilities and the right of initiative (number 05-056).

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1232155028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Proclamer l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro arrondissement allié contre la violence conjugale

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La campagne de sensibilisation contre la violence conjugale a été lancée en 2016 par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et ses 43 maisons membres. Cette campagne est une invitation aux municipalités du Québec à s'engager dans la lutte contre la violence conjugale.

Les maisons d'hébergement vont à la rencontre des élus municipaux des villes et villages qu'elles desservent pour leur demander de devenir municipalité alliée contre la violence conjugale. Elles leur proposent d'adopter une résolution en ce sens en conseil municipal et d'afficher publiquement leur prise de position au cours des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, qui ont lieu chaque année du 25 novembre au 6 décembre.

À ce jour, 483 municipalités du Québec, réparties dans 17 régions et près de 70 MRC, se sont alliées contre la violence conjugale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

En 2022: GDD 1222155017

**DESCRIPTION**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro désire lutter contre la violence conjugale sur son territoire et se proclamer allié contre telle violence.

**JUSTIFICATION**

Étant donné que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité de sa personne (article 1); Étant donné que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Étant donné que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Étant donné qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre hommes et les femmes;

Étant donné que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Étant donné que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Étant donné que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et citoyens contre la violence conjugale;

Le conseil d'arrondissement désire proclamer l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro arrondissement allié contre la violence conjugale.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

**Non-applicabilité** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une proclamation.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes



Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-12-04

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1239916007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 117 079,04 \$, taxes incluses, à G-Tek/8246408 Canada inc., pour les services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une durée de deux (2) ans, sans option de renouvellement – Appel d'offres public numéro 23-20131 LOT 10 (5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la réalisation de ses opérations quotidiennes, la Division de l'aqueduc doit régulièrement faire des excavations dans les rues. Lorsque dans la zone d'excavation il y a des infrastructures d'utilités publiques d'électricité, de gaz ou de télécommunication (Hydro-Québec, Énergir, CSEM, Bell, Vidéotron, etc), il faut procéder, en partie ou en totalité, par hydro-excavation afin d'éviter des dommages à ces réseaux souterrains. Ces dommages pourraient engendrer des réclamations pour la Ville, des coupures de service aux citoyens, en plus de poser un risque élevé pour la santé et la sécurité des employés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'hydro-excavation se fait à l'aide d'un camion muni d'un pistolet injectant de l'eau à haute pression dans le sol pour désagréger les matériaux aux abords des infrastructures à préserver intactes. Les matériaux sont ensuite aspirés par un boyau vers la benne collectrice du camion. Pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le contrat de service d'hydro-excavation prévoit 100h par année pour les appels réguliers en semaine et 40 h par année pour les appels d'urgence.

Le service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public portant le numéro 23-20131 afin d'obtenir les services d'entrepreneurs pouvant répondre aux exigences des arrondissements participants.

Le contrat se termine le 31 décembre 2025 sans option de renouvellement.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ne dispose pas d'équipement suffisamment fiable pour réaliser ces interventions dès que le besoin se présente. Il est donc essentiel d'obtenir les services d'une entreprise privée pour effectuer ce type de travaux.

Ces types d'intervention sont de plus en plus requis et pour avoir un prix fixe par appel pour les

deux prochaines années, l'arrondissement s'est joint au processus d'appel d'offres public, dont le Service de l'approvisionnement était responsable.

L'appel d'offres public était sur le marché du 21 août 2023 au 28 septembre 2023. Il y a eu 8 preneurs du cahier des charges, 5 soumissionnaires et 3 désistements, ces derniers ayant soumissionné sur d'autres lots. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 28 septembre 2023 et après analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement a identifié l'entrepreneur G-Tek (8246408 Canada inc.) comme étant le plus bas soumissionnaire conforme administrativement.

Voici l'analyse des soumissions conformes déposées:

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)	Autres (Contingences + Variation de quantités)	Total (taxes incluses)
G-Tek/8246408 Canada inc.	117 079,04 \$		117 079,04 \$
9363-9888 Québec inc./Sanivac	119 918,93 \$		119 918,93 \$
Groupe MGC/MGC Nettoyage Haute Pression inc.	164 770,67 \$		164 770,67 \$
Construction Camara/6742114 Canada inc.	167 303,00 \$		167 303,00 \$
Le Groupe ADE Montréal inc.	190 309,26 \$		190 309,26 \$
Dernière estimation réalisée	121 873,50 \$		121 873,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			151 876,18 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			26,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			73 230,22 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			61,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			2 839,89 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			2,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-4 794,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-0,04 \$

L'analyse de la conformité administrative réalisée par le Service de l'approvisionnement a démontré que l'adjudicataire recommandé :

- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes avec un rendement insatisfaisant de la Ville (LFRI).
- N'a pas de licence restreinte ou suspendues de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).
- N'est pas une personne écartée en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (RGC).
- N'est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi du contrat à « G-Tek/8246408 Canada Inc. », au prix de sa soumission.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total requis pour le service d'hydro-excavation est de 117 079,04 \$ (taxes incluses). Elle sera imputée au budget de fonctionnement 2024 et 2025 de la Direction des travaux publics, Section de la voirie et aqueduc.  
Les montants avec taxes et ristournes (au net) sont de 106 908,78 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au dossier en raison de sa nature.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de répondre aux besoins opérationnels de la Section aqueduc en optimisation de la durée, de la sécurité et de la qualité de nos interventions sur le domaine public.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communications en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : 16 janvier 2024  
Fin du contrat : 31 décembre 2025

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andrea SZABO  
c/s voirie << arr.stle & pierrefonds

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-12-18

Stéphane BEAUDOIN  
directeur(-trice) - travaux publics en  
arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1231294016

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire le budget annuel au montant de deux mille dollars (2 000 \$) au Conseil jeunesse de Pierrefonds-Roxboro pour couvrir les dépenses éventuelles reliées à ses propres activités pour l'année 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Conseil Jeunesse de Pierrefonds-Roxboro a été créé en 2018. La Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social désire reconduire le budget annuel au montant de deux mille dollars au Conseil jeunesse de Pierrefonds-Roxboro pour couvrir les dépenses éventuelles reliées à ses propres activités pour l'année 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1224991002- Résolution: CA22 29 0064: qu'une somme de 2 000 \$ soit allouée au Conseil jeunesse de Pierrefonds pour couvrir les dépenses éventuelles reliées à ses propres activités pour l'année 2022, ce budget étant administré par la division Culture, Bibliothèques et Développement social; QUE les dépenses correspondantes soient payées conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel

GDD: 1218790001 - Résolution: CA21 290022: qu'une somme de 2 000 \$ soit allouée aux coûts d'exploitation annuels 2021 du Conseil jeunesse de Pierrefonds, ce budget étant administré par la division Culture, Bibliothèques et Développement social; que les dépenses correspondantes soient payées conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

GDD 1191294030 -Résolution: CA20 29 0006: qu'une somme de 2 000 \$ soit allouée aux coûts d'exploitation annuels du Conseil jeunesse de Pierrefonds, ce budget étant administré par la division Culture, Bibliothèques et Développement social; que les dépenses correspondantes soient payées conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

**DESCRIPTION**

Les membres du Conseil jeunesse de Pierrefonds-Roxboro se sont rencontrés en virtuel au cours de l'année 2023. L'Arrondissement désire reconduire le budget alloué pour couvrir les dépenses éventuelles reliées à ses propres activités pour l'année 2024.

**JUSTIFICATION**

Pour faire suite à la nomination des neuf (9) membres du Conseil jeunesse en décembre 2023, nous voulons reconduire le budget alloué au Conseil jeunesse de Pierrefonds-Roxboro pour couvrir les dépenses éventuelles reliées à ses propres activités pour l'année 2024.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une somme de 2000 \$ est allouée au Conseil jeunesse de Pierrefonds-Roxboro pour permettre de défrayer les coûts opérationnels annuels du conseil.

Cette somme sera prise à même la clé comptable SIMON

2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 du budget de fonctionnement 2024 et virée au compte 2420 0010000 303124 05803 56590 000000 0000 000000 000000 00000 00000.

Le budget sera géré par la cheffe de division - Culture, bibliothèques et développement social, Mme Louise Zampini ou son remplaçant.

#### **MONTRÉAL 2030**

Contribution : « Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030], [des engagements en changements climatiques], et [des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle]. »

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro  
Louise LEROUX, Service du greffe

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna VALENTE  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-12-07

Louise ZAMPINI  
c/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1231294017

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire le budget annuel au montant de deux mille dollars (2 000 \$) au Conseil des aînés de Pierrefonds-Roxboro pour couvrir les dépenses éventuelles reliées à ses propres activités pour l'année 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Conseil des aînés de Pierrefonds-Roxboro a été créé en 2018. La Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social désire reconduire le budget annuel au montant de deux mille dollars au conseil des aînés de Pierrefonds-Roxboro pour couvrir les dépenses éventuelles reliées à ses propres activités pour l'année 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1224991003 - Résolution CA22 29 0065 : qu'une somme de 2 000 \$ soit allouée au Conseil des aînés de Pierrefonds pour couvrir les dépenses éventuelles reliées à ses propres activités pour l'année 2022, ce budget étant administré par la division Culture, Bibliothèques et Développement social; QUE les dépenses correspondantes soient payées conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel;

GDD 1218790002 - Résolution: CA21 29 0021: qu'une somme de 2 000 \$ soit allouée aux coûts d'exploitation annuels 2021 du Conseil des aînés de Pierrefonds, ce budget étant administré par la division Culture, Bibliothèques et Développement social; que les dépenses correspondantes soient payées conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

GDD 1191294029 - Résolution: CA20 29 0007: qu'une somme de 2 000 \$ soit allouée aux coûts d'exploitation annuels du Conseil des aînés de Pierrefonds, ce budget étant administré par la division Culture, Bibliothèques et Développement social; que les dépenses correspondantes soient payées conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

**DESCRIPTION**

Des contacts via courriels se sont maintenus avec les membres du Conseil des aînés de Pierrefonds-Roxboro au cours de l'année 2023. L'Arrondissement désire reconduire le budget alloué pour couvrir les dépenses éventuelles reliées à ses propres activités pour l'année 2024.

## JUSTIFICATION

Pour faire suite à la nomination des dix (10) membres du Conseil des aînés en décembre 2023, nous voulons reconduire le budget alloué au Conseil des aînés de Pierrefonds-Roxboro pour couvrir les dépenses éventuelles reliées à ses propres activités pour l'année 2024.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 2000 \$ est allouée au Conseil des aînés de Pierrefonds-Roxboro pour permettre de défrayer les coûts opérationnels annuels du conseil. Cette somme sera prise à même la clé comptable SIMON 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 du budget de fonctionnement 2024 et virée au compte 2420 0010000 303124 05803 56590 000000 0000 000000 000000 00000 00000.

Le budget sera géré par la cheffe de division - Culture, bibliothèques et développement social, Mme Louise Zampini ou son remplaçant.

## MONTRÉAL 2030

Contribution : « Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de [Montréal 2030], [des engagements en changements climatiques], et [des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle]. »

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro  
Louise LEROUX, Service du greffe

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-12-07

Louise ZAMPINI  
c/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1238388011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition financière pour la période du 28 octobre au 24 novembre 2023

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de novembre.  
Rapport couvrant la période du 28 octobre au 24 novembre 2023 qui totalise la somme de 412 665.24 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN  
agent(e) comptable analyste

#### ENDOSSÉ PAR

Gaétan BRUNET  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2023-12-20

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239141010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0010-12 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin que soit ajouté le montant des amendes prévues à l'interdiction de maintenir en place des structures temporaires plus de 20 jours et à l'interdiction de stationner tout véhicule sur un terrain privé à un endroit autre qu'un espace de stationnement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Cet amendement au règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre est dans l'intérêt des citoyens de Pierrefonds-Roxboro afin:

- d'assurer l'applicabilité des nouvelles règles adoptées en matière de stationnements des véhicules sur une propriété et d'érection de structures temporaire, telles qu'adoptées par l'amendement règlement CA29 0010-10, adoptée le 1 mai 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA07 28 0046** (11 février 2007) : Adopter le règlement CA29 0010 sur les nuisances et le bon ordre

**Résolution CA23 29 0130** (1er mai 2023) : Adopter le règlement CA29 0010-10 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'interdire les structures temporaires plus de 20 jours, d'interdire tout véhicule stationné sur un terrain privé à un endroit autre qu'un espace de stationnement aménagé à cette fin et de limiter le niveau sonore de tout équipement mécanique à 55 décibels.

**DESCRIPTION**

L'objectif de ce règlement est d'intégrer à la réglementation les montants des amendes prévues à l'interdiction de maintenir en place des structures temporaires plus de 20 jours et à l'interdiction de stationner tout véhicule sur un terrain privé à un endroit autre qu'un espace de stationnement, tel qu'introduit en mai 2023 lors de l'adoption du règlement CA29 0010-10.

**JUSTIFICATION**

Les modifications proposées permettront de mieux assurer la bonne applicabilité et le respect des nouvelles règles indiquées.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La mise en vigueur de ce nouveau règlement n'entraîne pas de dépense direct.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le présent projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

- Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement : 15 janvier 2024
- Adoption du règlement : 5 février 2024

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu G GAUDETTE  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-12-20

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et  
inspections (arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques



**IDENTIFICATION****Dossier # :1239141009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abroger le règlement 521 concernant certaines constructions dangereuses ou insalubres de la cité de Pierrefonds

**CONTENU****CONTEXTE**

Le règlement 521, concernant certaines constructions dangereuses ou insalubres de la Cité de Pierrefonds, a été adopté le 9 septembre 1968 par le conseil de la Cité de Pierrefonds. Or, en 2004, suite aux défusions municipales, le redécoupage territorial effectué a eu pour effet de regrouper les anciennes municipalités de Pierrefonds et de Roxboro afin de créer l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dès lors, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a été partie constituante de la Ville de Montréal.

Conséquemment, les règlements de la Ville de Montréal ont commencé à s'appliquer sur le territoire de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

La décision d'abroger le règlement 521, concernant certaines constructions dangereuses ou insalubres de la Cité de Pierrefonds est donc issue d'une volonté de simplifier l'application de la réglementation et d'éviter les redondances.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le projet de règlement abroge le règlement 521 concernant certaines constructions dangereuses ou insalubres de la cité de Pierrefonds puisque l'objet de chacun des articles qu'il contient est couvert par les règlements en vigueur suivants :

- 11-018 - Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments;
- 03-096 - Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements;
- CA29 0040 - Règlement de Zonage de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro;
- CA29 0098 - Règlement régissant la démolition d'immeubles dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

**JUSTIFICATION**

L'analyse article par article démontre la redondance du règlement 521 en regard des

règlements en vigueur. Voir les pièces jointes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature réglementaire.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD  
Conseillère en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-12-15

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1235300014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de dérogation mineure 3003066270 visant à permettre en zone H1-8-452 pour un bâtiment résidentiel isolé, lot 6 450 508, situé à l'adresse 84, rue Deslauriers, un garage privé situé à 0,77 m au lieu du minimum requis d'un (1) mètre de la ligne de propriété, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 17 248 préparé par l'arpenteur-géomètre, Frédérick Brisson, daté du 2 juin 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003066270 visant à permettre en zone H1-8-452 pour un bâtiment résidentiel isolé, lot 6 450 508, situé à l'adresse 84, rue Deslauriers, un garage privé situé à 0,77 m au lieu du 1 m min d'une ligne de propriété, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 17 248 préparé par l'arpenteur-géomètre, Frédérick Brisson, daté du 2 juin 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en présentiel du mercredi 6 décembre 2023****DESCRIPTION**

La demande de dérogation mineure 3003066270 visant à permettre en zone H1-8-452 pour un bâtiment résidentiel isolé, lot 6 450 508, situé à l'adresse 84, rue Deslauriers:

- un garage privé situé à 0,77 m au lieu du minimum requis d'un (1) mètre de la ligne de propriété;

tel que montré sur le plan d'implantation, minute 17 248 préparé par l'arpenteur-géomètre, Frédérick Brisson, daté du 2 juin 2021.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 6 décembre 2023

Consultation écrite 15 jours

Conseil d'arrondissement : 15 janvier 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Stephane QUESNEL  
C/D urbanisme, permis et inspections

Le : 2023-12-07

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1243050001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination du président, M. Benoit Langevin, conseiller de ville pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période de deux (2) ans, soit du 6 décembre 2023 au 31 octobre 2025

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 132 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'un arrondissement peut, conformément au chapitre V du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ( chapitre A-19.1) compte tenu des adaptations nécessaires, constituer un comité consultatif d'urbanisme. À cet effet, il a le pouvoir d'adopter un règlement constituant le Comité et d'en spécifier son mandat et ses règles d'opérations.

Le règlement [CA29 0014](#) constituant un comité désigné sous le nom de « Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro » prévoit les règles de fonctionnement du CCU.

En vertu de l'article 2, le Comité est constitué de 6 membres citoyens, 1 élu et 2 substitués pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir;

le Maire de l'arrondissement est d'office membre du Comité, mais sa présence n'est pas dénombrée aux fins du quorum sauf s'il remplace le membre du Conseil d'arrondissement nommé sur le Comité.

**Règlement du Comité consultatif d'urbanisme CA29 0014**

«*Nomination des membres :*

*3. Les membres du Comité, autres que le Président d'arrondissement, sont nommés par résolution du Conseil d'arrondissement.*

*4. Le premier mandat est de deux (2) ans pour quatre (4) membres du Comité dont le Président, et d'un (1) an pour les trois (3) autres membres. Le renouvellement de tout mandat subséquent est d'une durée de deux ans. La durée du mandat se calcule à compter de leur nomination par résolution.»*

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution: CA21 29 0284 :**

## COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION

**Il est proposé par la conseillère Catherine Clément-Talbot appuyé par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian**

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Benoit Langevin, conseiller de ville de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, soit nommé à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit du 6 décembre 2021 au 6 décembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### DESCRIPTION

#### NOMINATION

Les élus du Conseil d'arrondissement recommandent la personne suivante à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans, soit du 6 décembre 2023 au 31 octobre 2025: M. Benoit Langevin, conseiller de ville

### JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---



## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD  
secrétaire de direction

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-08

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et  
inspections (arrondissement)

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1246765002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, nommer madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de ville du district du Cap Saint-Jacques, mairesse suppléante de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 16 janvier 2024 au 3 juin 2024 inclusivement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dont le conseil compte cinq membres, il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant qui pourra agir avec les pouvoirs conférés par la loi en cas de vacances, d'absence prolongée ou d'empêchement à remplir les devoirs de la charge du maire. L'article 56 de la *Loi des cités et villes* prévoit que la nomination est faite pour la période que le conseil détermine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 29 0140** - Conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, nommer monsieur Benoit Langevin, conseiller de ville, district du Bois-de-Liesse, maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 9 mai 2023 au 8 août 2023 inclusivement - GDD # 1236765005

**CA22 29 0312** - Nommer monsieur Benoit Langevin, conseiller de la ville, district du Bois-de-Liesse, maire suppléant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 8 novembre 2022 au 8 mai 2023 inclusivement, conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal - GDD # 1226765001

**DESCRIPTION**

Conformément à l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, nommer madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de ville du district du Cap Saint-Jacques, mairesse suppléante de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 16 janvier 2024 au 3 juin 2024 inclusivement.

**JUSTIFICATION**

Le mandat du conseiller d'arrondissement, district du Bois-de-Liesse, Benoit Langevin comme maire suppléant étant terminé, il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période ci-haut mentionnée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

Le : 2024-01-09

**IDENTIFICATION****Dossier # :1246765001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 4 décembre 2023 concernant le premier projet de résolution CA23 29 0295

**CONTENU****CONTEXTE**

À la suite de l'approbation par résolution à sa séance ordinaire du 6 novembre 2023 du premier projet de résolution approuvant le projet particulier PP-2023-003, une assemblée publique de consultation s'est tenue le 4 décembre 2023 à 18 h.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 29 0295** - Adopter, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le premier projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de cinq (5) étages dans la zone P-4-278 au 14 700, boulevard de Pierrefonds sur une partie du lot 1 841 762, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040 - **GDD # 1238707018**

**DESCRIPTION**

Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 4 décembre 2023 concernant le premier projet de résolution CA23 29 0295

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, parce qu'il ne vise que l'obtention d'une autorisation réglementaire particulière sans portée autre.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

Le : 2024-01-08

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1238707029

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 6 décembre 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 6 décembre 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

n/a

**JUSTIFICATION**

n/a

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).  
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

n/a

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

Le : 2023-12-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236765013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la réponse du greffier relativement à un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (no 05-056)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le droit d'initiative a été incorporé dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités en septembre 2009. Le droit d'initiative peut s'exercer sur tout objet de la compétence de la Ville, sous réserve des conditions prévues, et a pour effet de forcer la tenue d'une consultation publique.

Les règles relatives à l'exercice du droit d'initiative sont énoncées à l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056). Depuis le 25 février 2019, ce droit peut également s'exercer par le biais d'une plateforme numérique.

Le 10 décembre 2023, un groupe de citoyens a déposé auprès de monsieur Benoit Langevin, conseiller de ville – district du Bois-de-Liesse, de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, un projet de pétition, en format électronique, aux fins de demander la reconsideration de la restriction du stationnement de nuit pendant les mois d'hiver sur la 3e Avenue Sud, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro:

*« Stationnement de rue en hiver »*

Les motifs invoqués par le groupe pour justifier la pétition sont énoncés comme suit :

*« Demande pour enlever les restrictions de stationnement de nuit du 1er décembre au 1er avril, d'obtenir des alternatives pour permettre le déneigement efficace et mettre en place un système de permis de stationnement et zonages temporaires ».*

Ce projet de pétition a été réacheminé au Greffe pour étude de la recevabilité. Il a été conclu que ce projet de pétition n'est pas recevable au niveau de l'arrondissement puisque la demande n'avait été pas faite en utilisant le formulaire standard de la Ville et parce qu'elle n'est pas conforme aux règles associées aux paragraphes 1, 2, 3 et 6 de l'article 6 du



règlement 05-056. .

Selon les dispositions de l'annexe B du règlement 05-056, (article 9), le greffier doit faire un examen de la recevabilité du projet de pétition et en aviser la personne contact désignée dans un délai de 15 jours suivant le dépôt du projet de pétition. Une copie de la réponse transmise à la personne contact désignée doit aussi être déposée à une séance subséquente du conseil d'arrondissement.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM09 0878 - 22 septembre 2009 : Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités (05-056) aux fins d'y ajouter les dispositions sur le droit d'initiative.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objet de déposer au conseil d'arrondissement une copie la réponse transmise le 20 décembre 2023 à la personne contact désignée, conformément à l'article 9 de l'annexe B du règlement 05-056.

Selon l'article 8 de cette annexe B, un projet de pétition est recevable s'il est conforme aux articles 2 à 6. Ces dispositions précisent non seulement la forme que doit prendre un projet de pétition, mais aussi les objets pouvant être visés par le droit d'initiative.

Après étude, le Service du greffe a conclu que le projet de pétition déposé au bureau du greffier est irrecevable puisque la demande n'a pas été présentée sur le formulaire standardisé de la Ville. De plus, elle est non conforme sur la base des paragraphes 1, 2, 3 et 6 de l'article 6 de l'annexe B du règlement 05-056. Les motifs de refus de ce projet de pétition sont détaillés dans la réponse du 20 décembre 2023 qui se trouve en pièce jointe au présent dossier décisionnel.

### **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

Non applicable

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit

d'initiative (05-056).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

Le : 2023-12-21